

Accélérer l'intégration des pays ACP

dans l'économie mondiale

**Renforcement des capacités
des pays ACP
(Afrique-Caraïbe-Pacifique)
en formulation, négociation et
mise en œuvre de politiques
commerciales**

ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie



Contribuer à l'intégration des pays en voie de développement et des pays les moins avancés à l'économie mondiale : un objectif stratégique de l'OIF

Renforcer l'intégration des pays francophones en développement dans l'économie mondiale est primordiale dans toute stratégie de développement économiquement durable et équitable. Cela nécessite une capacité accrue des États à concevoir des stratégies économiques cohérentes, à faire valoir leurs intérêts dans les négociations commerciales internationales et à défendre leurs projets auprès des institutions financières internationales et des coopérations bilatérales et multilatérales.

L'ouverture des 77 États ACP (Afrique-Caraïbe-Pacifique) au commerce mondial est aujourd'hui considérée comme une étape indispensable pour sortir de la marginalisation économique et sociale. Ces pays sont ainsi engagés dans des négociations :

> *intra régionales, destinées à la construction de marchés régionaux ;*

> *avec l'Union européenne, afin de conclure des Accords de partenariat économique (APE) dont la date butoir est fixée au 31 décembre 2007 ;*

> *au sein de l'Organisation mondiale du commerce, dans le cadre du cycle de Doha.*



1 Mise à disposition d'experts en négociations commerciales à l'échelle régionale et nationale :

- > **des conseillers régionaux**, placés auprès des organisations régionales, apportent leur expertise et les accompagnent pour mener à bien les négociations régionales et multilatérales. Ils coordonnent également les activités des conseillers nationaux ;
- > **des conseillers nationaux**, placés dans les administrations en charge des négociations commerciales dans chaque pays bénéficiaire, analysent les politiques et les stratégies commerciales et accompagnent les responsables dans les négociations ;
- > **un interlocuteur national**, responsable des négociations commerciales, est désigné en concertation avec les autorités de son pays et bénéficie d'une formation adaptée.

2 Renforcer les capacités en formulation, négociation et mise en œuvre de politiques commerciales

La variété et la complexité des négociations commerciales multilatérales exigent que les pays francophones en développement disposent de ressources humaines et techniques suffisantes pour faire valoir efficacement leurs positions et appliquer de manière efficiente les engagements souscrits.

L'expertise de haut niveau et la maîtrise des procédures de formulation, de négociation et de mise en œuvre des politiques commerciales s'avèrent indispensables pour participer pleinement et souverainement à ces négociations.

Le projet « **Renforcement des capacités en formulation, négociation et mise en œuvre de politiques commerciales** » offre aux États ACP et aux organisations d'intégration régionale une assistance technique multiforme.

> **3 conseillers régionaux** auprès de la Cemap (Bangui), Cedeao (Abuja) et de l'UEMOA (Ouagadougou).

> **15 conseillers nationaux** placés auprès des ministères du Commerce du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de la République centrafricaine, du Congo, de la République démocratique du Congo, du Gabon, de la Gambie, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, de Sao Tome et Principe, du Sénégal, du Tchad et du Togo.



3 Des formations adaptées aux besoins

Des formations sont dispensées aux opérateurs et agents concernés : membres des comités nationaux de négociation, fonctionnaires des ministères, représentants du secteur privé, cadres participant à divers titres aux négociations commerciales, représentants de la société civile, universitaires et autres agents concernés par la problématique des négociations commerciales. Les modalités, les programmes et le public cible sont définis après une évaluation approfondie des besoins au niveau de chaque pays bénéficiaire.



36 séminaires organisés en faveur de **1 300** bénéficiaires en 2006

Évaluation précise des besoins de **11** pays bénéficiaires en 2006

3 Un accès à l'information utile

Il s'agit de favoriser l'accès à l'information utile aux pays ACP et aux organisations régionales dans les domaines d'intérêt économique prioritaires mais également sur le développement économique en général, le commerce international, les négociations commerciales, etc. La mise en réseau et la promotion des échanges entre les opérateurs concernés des pays ACP et des pays du Nord sont assurées.

Budget global

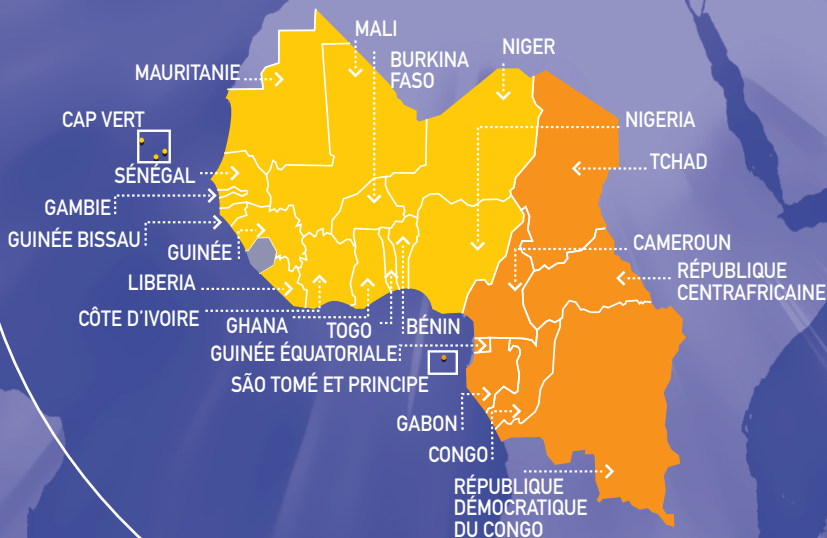
8,2 millions d'euros assuré par le Fond européen de développement (6,8 millions) et par l'Organisation internationale de la Francophonie (1,4 millions).

Durée

4 ans

2005 : phase préparatoire (mise en place des aspects administratifs et des infrastructures)

2006 : phase opérationnelle
2007-2009 : phase de consolidation



23 pays ACP éligibles au projet, **3** organisations régionales bénéficiaires

Afrique de l'Ouest :

- > Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Togo
- > Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao)
- > Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA)

Afrique centrale

- > Cameroun, République centrafricaine, Congo, République démocratique du Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad, Sao Tome et Principe
- > Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac)

Un partenariat OIF / Commonwealth / Groupe ACP bénéficiant d'un financement de l'Union européenne (Fonds européen de développement)

La Francophonie, le Commonwealth et l'Union européenne ont lancé le projet « Renforcement des capacités en formulation, négociation et mise en œuvre de politiques commerciales* » qu'elles ont élaboré et financé en commun, en concertation avec le Secrétariat général du Groupe ACP et les organisations économiques régionales de ces pays**. Il constitue l'une des trois composantes du programme Facilité TradeCom du Groupe ACP. La mise en œuvre est assurée conjointement par l'OIF et le Secrétariat du Commonwealth. Sa gestion ainsi que l'accompagnement technique et opérationnel des conseillers sont assurés par l'OIF.

Le Comité de pilotage et de suivi est composé des représentants du Secrétariat du Groupe ACP, des organisations économiques régionales, de l'Union européenne, du Secrétariat du Commonwealth et de l'OIF.

* Intitulé du projet par l'UE et le Commonwealth : « Hub and Spokes ».

** L'OIF intervient dans les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale ; le Commonwealth dans les pays d'Afrique de l'Est, australe de l'océan Indien, des Caraïbes et du Pacifique.



L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle compte à ce jour cinquante-cinq États et gouvernements membres et treize observateurs, totalisant une population de 803,44 millions de personnes, dont 200 millions de locuteurs de français. Présente sur les cinq continents, elle regroupe près du tiers des États membres de l'Organisation des Nations unies.

L'OIF apporte à ses États membres un appui dans l'élaboration ou la consolidation de leurs politiques et mène des actions de coopération multilatérale, conformément aux grandes missions tracées par le Sommet de la Francophonie : promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique, promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ; développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité.



**Organisation internationale
de la Francophonie**

13, quai André-Citroën
75015 Paris (France)

www.francophonie.org

Contact :

Direction du développement durable et de la solidarité

Téléphone : (33) 1 44 37 32 77

Télécopie : (33) 1 44 37 71 34

Courriel : dds@francophonie.org

Pour plus d'information : www.espace-economique-francophone.com

www.tradecom-acpeu.org